

donation-partage conjonctive

Par vecater 2, le 10/02/2013 à 20:06

bonsoir, je reprends ici ma question posée sous mon pseudo Vecater car je ne suis pas parvenu à me reconnecter !!!Ma question était : dans une donation partage conjonctive, est-ce qu'un bien propre de l'un des époux peut être alloti à un enfant non commun, en accord entre les deux époux ?

Merci infiniment pour la pemière éponse reçue.

Merci d me répondre ici désormais.